

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

(District La Providence)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **2 novembre 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 296 880, propriété de monsieur Gides Jr Charette.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour l'immeuble sis aux 15975-15985, avenue Roy :

- 1) l'aménagement des cases de stationnement de telle sorte que le véhicule ne soit pas obligé d'entrer et sortir en marche avant, alors que l'article 19.7.1.4 du règlement d'urbanisme numéro 350 ne le permet pas pour un terrain comportant cinq cases de stationnement et plus;
- 2) une distance entre une case de stationnement et une fenêtre située au sous-sol donnant sur un logement à une distance de 0 mètre, alors que l'article 19.7.1.6 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe une distance minimale de 1,5 mètre pour une résidence trifamiliale isolée;
- 3) l'aménagement de deux cases de stationnement dans la cour avant, une derrière l'autre, alors que l'article 19.7.2.1 du règlement d'urbanisme numéro 350 ne permet pas d'être aménagé dans la cour avant ou derrière une autre case.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante :
<https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 30 octobre 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 14 octobre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière